



COMMUNIQUÉ  
COMMISSION

De la part du Président Jean-François Le Bihan

Nantes, le 21 novembre 2014

## LE GOUVERNEMENT ET L'ASSEMBLEE SONNENT LE GLAS

### 60 Députés pour décider de l'avenir de la France ? 22 Députés Bretons manquent à l'appel : Où sont-ils ?

Les Députés ont refusé la Réunification des 5 Départements Bretons et rejeté la réalisation d'un Droit d'option permettant à un département de changer de Région.

Le Gouvernement peut-il se satisfaire de l'absence des Députés, renonçant ainsi à le cautionner sans le dénoncer par discipline imposée.

La question est posée :

- Les Députés sont-ils les représentants de leurs Partis Politiques ou de leurs Electeurs ?
- Faut-il qu'ils soient absents des débats pour désavouer les directives de leurs Partis ?

Une fois de plus le courage politique fait défaut,

Une fois de plus la démocratie est bafouée et la population méprisée.

Ce mépris est exprimé par le Représentant du Gouvernement et le Rapporteur de la Commission des Lois qui ont rejeté méthodiquement tous les amendements concernant la Réunification Bretonne et le Droit d'option.

Avec acharnement, le Ministre de L'Intérieur, emporté par des sentiments anti-Bretons, s'est employé à éliminer la demande des Bretons et le sujet de leur identité, les déclarant identitaires et repliés sur eux-mêmes, en opposition à l'unité de la France, les accusant de menacer l'apaisement et de nuire à la solidarité et à l'harmonie des territoires, ces propos scandaleux ayant été dénoncés par nos parlementaires engagés pour la Réunification.

Le dogme du rejet de l'identité régionale est enfin avoué dans les intentions du Gouvernement et sa volonté d'éradiquer les identités régionales avérée. La complicité de certains Elus Bretons ne passera pas inaperçue.

Bretagne Réunie va, dès maintenant, utiliser tous les moyens pour dénoncer le vote de la Loi et poursuivre son combat pour la victoire de la Démocratie et la Réunification de la Bretagne.

Jean-François LE BIHAN  
Président de BRETAGNE REUNIE

Bretagne Réunie BP 49032 44090 Nantes Cedex 1

site : [www.BRETAGNE-REUNIE.org](http://www.BRETAGNE-REUNIE.org) contacts : [bretagne.reunie.contact@gmail.com](mailto:bretagne.reunie.contact@gmail.com) 06 82 67 19 46

# Analyse des scrutins, par amendements

**Amendement n°1 de Paul Molac :**

## [Analyse du scrutin n° 958 - Première séance du 19/11/2014](#)

SCRUTIN PUBLIC SUR L'AMENDEMENT N° 1 DE M. MOLAC A L'ARTICLE PREMIER DU PROJET DE LOI RELATIF A LA DELIMITATION DES REGIONS, AUX ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES ET MODIFIANT LE CALENDRIER ELECTORAL (DEUXIEME LECTURE).

*Détail des votes des Députés bretons dans le tableau ci-joint.*

**Amendement n°9 de Paul Molac :**

## [Analyse du scrutin n° 960 - Deuxième séance du 19/11/2014](#)

SCRUTIN PUBLIC SUR L'AMENDEMENT N°9 DE M. MOLAC A L'ARTICLE PREMIER DU PROJET DE LOI RELATIF A LA DELIMITATION DES REGIONS, AUX ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES ET MODIFIANT LE CALENDRIER ELECTORAL (DEUXIEME LECTURE).

**Amendement n°3 de Paul Molac :**

## [Analyse du scrutin n° 963 - Deuxième séance du 20/11/2014](#)

SCRUTIN PUBLIC SUR L'AMENDEMENT N° 3 DE M.MOLAC A L'ARTICLE 3 DU PROJET DE LOI RELATIF A LA DELIMITATION DES REGIONS, AUX ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES ET MODIFIANT LE CALENDRIER ELECTORAL (DEUXIEME LECTURE).

**Amendement n°119 de Thierry Benoît :**

## [Analyse du scrutin n° 964 - Deuxième séance du 20/11/2014](#)

SCRUTIN PUBLIC SUR L'AMENDEMENT N° 119RECTIFIE DE M. BENOIT A L'ARTICLE 3 DU PROJET DE LOI RELATIF A LA DELIMITATION DES REGIONS, AUX ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES ET MODIFIANT LE CALENDRIER ELECTORAL (DEUXIEME LECTURE).

**Amendements identiques n°97 de Jean-Luc Bleunven et n° 125 de Thierry Benoît :**

## [Analyse du scrutin n° 965 - Deuxième séance du 20/11/2014](#)

SCRUTIN PUBLIC SUR LES AMENDEMENTS IDENTIQUES N° 97 DE M. BLEUNVEN ET N° 125 DE M. BENOIT A L'ARTICLE 3 DU PROJET DE LOI RELATIF A LA DELIMITATION DES REGIONS, AUX ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES ET MODIFIANT LE CALENDRIER ELECTORAL (DEUXIEME LECTURE).